

Hossegor, le 14 mai 2009

A l'attention des Présidents des comités régionaux  
Copie : Responsable des commissions sportives

Objet : Réforme des Championnats de France de Surf 2010

Chers Présidents

Faisant suite au courrier concernant les quotas des championnats de France 2009, nous vous communiquons les réformes prévues pour l'organisation des Championnats de France 2010 proposées par le Département de la Vie Fédérale.

Plusieurs évolutions des modes de sélection ont été définies visant à :

- Adapter les championnats à l'évolution des pratiques et des pratiquants.
- Mieux identifier le parcours des sportifs (ves) de haut niveau actuels(es) et futurs (es).
- Utiliser le classement fédéral et les compétitions fédérales comme outil de structuration des instances sportives.

## AI Qualifications aux championnats de France Espoirs 2010

On distinguera désormais ce qui relève de l'attribution des titres de champion départemental ou régional et ce qui relève des sélections aux Championnats de France.

Les Championnats de France Espoirs garderont le principe de sélections par les comités régionaux valorisant le travail de formation des groupements affiliés et des organes déconcentrés.

Le Département de la Vie Fédérale prévoit pour l'année 2010 une harmonisation des modalités de sélection des Comités et Liges concernées qui seront redéfinies chaque année.

**[www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com)**

Fédération Française de Surf - Plage Nord - BP 28 - 40150 Hossegor  
e-mail : [contact@surfingfrance.com](mailto:contact@surfingfrance.com) - tél. 05 58 43 55 88 - fax 05 58 43 60 57  
Siret 303 462 616 000 31 - N°intracommunautaire FR 51 30 54 680 16



Les sélections organisées par les comités départementaux et régionaux devront s'inscrire dans un cadre général en 4 points:

#### Cas des sélections directement par le comité régional

- 1) Organiser au moins 3 coupes régionales en simple élimination qualifiant au championnat régional.
- 2) Délivrer le titre de champion régional dans un championnat en double élimination sur la base de quotas préétablis.
- 3) Etablir un classement des compétitions régionales sur la base des deux meilleurs résultats des coupes régionales avec coefficient 1 et du résultat au championnat régional avec coefficient 2.
- 4) Transmettre au Département de la Vie Fédérale le classement régional et la liste des qualifiés aux championnats de France avec avis dument motivé pour les compétiteurs bénéficiant de « wild card ».

#### Cas des sélections par les comités départementaux puis par le comité régional

##### Au niveau départemental

- Organiser au moins 2 coupes départementales en simple élimination qualifiant au championnat départemental
- Délivrer le titre de champion départemental dans un championnat en double élimination sur la base de quotas préétablis.
- Etablir un classement des compétitions départementales sur la base du meilleur résultat des coupes départementales avec coefficient 1 et du résultat au championnat départemental avec coefficient 2.
- Transmettre à l'ETR du comité régional le classement départemental et la liste des qualifiés au championnat régional avec avis dument motivé pour les compétiteurs bénéficiant de « wild card ».

##### Au niveau régional

- Organiser au moins 2 coupes régionales en simple élimination qualifiant au championnat régional.
- Délivrer le titre de champion régional dans un championnat en double élimination sur la base de quotas préétablis.
- Etablir un classement des compétitions régionales sur la base du meilleur résultat des coupes régionales avec coefficient 1 et du résultat au championnat régional avec coefficient 2.
- Transmettre au Département de la Vie Fédérale le classement régional et la liste des qualifiés aux championnats de France avec avis dument motivé pour les compétiteurs bénéficiant de « wild card ».

Tout autre mode de sélection appliqué par les comités régionaux en raison de contraintes territoriales ou climatiques devra être au préalable proposé pour validation au Département de la Vie Fédérale.

Pour se qualifier aux championnats de France, les compétiteurs pourront participer à 4 compétitions (6 au maximum pour les comités régionaux avec qualifications départementales préalables). Cette organisation permet de limiter l'aléatoire d'une compétition « couperet » (où des compétiteurs sont éliminés sur une compétition), reflète la capacité pérenne d'organisation des structures fédérales, permet de maîtriser le nombre de compétitions sur les plages et laisse aux compétiteurs la liberté de surfer (s'entraîner) et de participer aux autres circuits de compétitions.

Il est recommandé aux comités régionaux d'organiser les qualifications 2009 en se basant sur ce mode de sélection.

## B/ Qualifications aux championnats de France Open 2010

En préalable à la réforme des championnats, des modifications ont été apportées au calcul du classement fédéral 2009. En résumé, un meilleur coefficient attribué aux compétitions fédérales revalorise les compétitions nationales et régionales par rapport aux compétitions professionnelles. A l'issue d'une saison sportive complète et d'ajustements à venir, ce nouveau classement fédéral sera un outil d'évaluation d'une meilleure fiabilité.

Les Championnats de France Open doivent être le reflet du haut niveau de la pratique avec un resserrement de l'élite. Ils seront organisés en début de saison (printemps 2010) en prélude aux compétitions internationales.

Le classement fédéral arrêté au 31 décembre 2009, sera le critère principal de sélection. Toutefois, un quota de places supplémentaires sera attribué aux comités régionaux par le Département de la Vie Fédérale pour répondre aux cas des sportifs présentant des raisons de blessure, d'éloignement ou autres (représentation des ligues mineures), qui ne peuvent participer à la course aux points du classement fédéral.

Le Département de la Vie Fédérale nommera un comité de sélection des championnats de France composé de techniciens chargé de proposer une répartition des places DVF au sein des comités régionaux.

Dans le tableau ci-dessous figurent les quotas et formats de compétitions, les X premiers du Classement Fédéral National (CFN) qualifiés et le nombre de places à attribuer par le Département de la Vie Fédérale (DVF).

## FORMAT OPEN 2009

	QUOTAS	FORMAT	X PREMIERS DU CFN	X PLACES À ATTRIBUER PAR DVF
<b>SURF OPEN</b>	32	40	28	12
<b>BODYBOARD OPEN</b>	24	30	20	10
<b>SURF ONDINE</b>	16	20	12	8
<b>BODYBOARD ONDINE</b>	8	10	6	4
<b>LONGBOARD</b>	16	20	12	8
<b>BODYSURF</b>	16	20	12	8
<b>LONGBOARD ONDINE</b>	8	10	6	4

La date de référence du CFN est le 31 décembre 2009

### Les places DVF

Les demandes formulées par les comités régionaux auprès du DVF doivent concerner des cas de sportifs présentant des raisons de blessure, d'éloignement ou autres.

Elles doivent être accompagnées d'un justificatif précisant pour chaque compétiteur concerné :

- que son niveau de pratique lui permet d'envisager un podium aux Championnats de France
- que la participation aux compétitions nationales est difficilement compatible avec son calendrier sportif.
- Qu'il est champion régional.

Nous profiterons évidemment de nos futures rencontres en 2009 pour évoquer ces réformes à venir et envisager leurs mises en œuvre en concertation avec les comités régionaux.

Dans l'attente de vos demandes de places 2009, nous vous prions de croire, Chers Amis, à l'assurance de nos sentiments les plus sportifs.

Xavier DELANNE

Président du Département de la Vie Fédérale de la FFS



23 - Plage NORD

40150 HOSSEGOR

[www.surfingfrance.com](http://www.surfingfrance.com)

Fédération Française de Surf - Plage Nord - BP 28 - 40150 Hossegor  
 e-mail : [contact@surfingfrance.com](mailto:contact@surfingfrance.com) - Tél. 05 58 43 55 88 - fax 05 58 43 60 57  
 Siret 303 462 616 000 31 - N°intracommunautaire FR 51 30 54 680 16

